

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-098

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR
COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN VIGIER à JEAN-YVES FORT, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUL. 2021

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Du 20 janvier au 26 février 2022, dix à quinze agents recenseurs procéderont au recensement de la population de la commune sur la base d'un échantillon d'adresses déterminé par l'INSEE.

Un agent municipal sera également chargé des fonctions de coordonnateur et d'interlocuteur de l'INSEE. Ses missions seront les suivantes : préparation du recensement, accompagnement des agents recenseurs sur le terrain, contrôle exhaustif des résultats, collation, vérification et transmission des différents documents à la délégation régionale de l'INSEE à Marseille.

Comme chaque année, une dotation forfaitaire calculée sur la base du nombre de logements et de la population à recenser sera versée à la commune. Pour l'enquête 2022, le montant de cette dotation, calculé en fonction des populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2022, est évalué à 8000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- fixe les conditions de rémunérations des agents recenseurs comme suit :
 - 6 € bruts par feuille de logement (recensé, non enquêté, dossier d'adresses communes);
 - 0,65 € brut par bulletin individuel collecté.
- fixe les conditions de rémunération de l'agent chargé des fonctions de coordonnateur et d'interlocuteur de l'INSEE, comme suite : 0,65 € brut par bulletin individuel collecté sur l'ensemble de la ville ;
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice 2022 chapitre 012.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur